

LES PRINCIPALES VICTIMES DE LA CONTREBANDE DU TABAC : LES FUMEURS EUX-MÊMES !

Ce ne sont ni les dépanneurs, ni les compagnies légales de cigarettes, qui sont les plus importantes victimes de la contrebande du tabac. Ce sont plutôt les fumeurs qui « profitent » du marché noir. En obtenant leurs cigarettes à rabais, ils consomment davantage et ne sont guère motivés à rompre avec le tabac.

Beaucoup d'entre eux seront victimes des maladies liées au tabagisme, comme le cancer du poumon, les troubles cardiaques et l'emphysème. Un fumeur régulier sur deux décède prématurément d'une maladie liée principalement à son habitude.

Il est difficile d'évaluer le nombre de Québécois qui sont déjà atteints, ou qui souffriront plus tard, d'une maladie causée par le surplus de tabagisme découlant des cigarettes à bas prix du marché clandestin. Mais il s'agit de chiffres effarants. En 2008, il existe encore 1,2 million de fumeurs au Québec. Si les

cigarettes coûtaient en moyenne 10 \$ le paquet, sans aucune contrebande, combien d'entre eux cesseraient de fumer ? 200 000 ? 400 000 ?



L'élimination de la contrebande pourrait entraîner une vague d'arrêt tabagique aussi importante que celle ayant suivi l'interdiction de fumer dans les restaurants et dans les bars en 2006, alors que la proportion de fumeurs est passée de 24 % à 20 %. En plus de réduire les risques à leur santé, les personnes qui écrasent pour de bon choisissent souvent de vivre dans une maison sans fumée, ce qui offre un meilleur exemple à leur entourage, et en particulier à leurs enfants.

Depuis une dizaine d'années, les gouvernements québécois et canadien ont adopté plusieurs mesures d'envergure contre l'usage du tabac. Rappelons les mises en garde illustrées sur les paquets, l'interdiction de fumer au travail et dans les endroits publics, la fin des commandites du tabac, la disparition des étalages dans les dépanneurs, des restrictions sévères à la publicité, et de l'aide pour cesser de fumer. L'efficacité de ces mesures est aujourd'hui menacée par la vente du tabac illégal, lequel représenterait plus du tiers du marché au Québec et en Ontario. Difficile d'arrêter de fumer quand on nous offre des emballages de 200 cigarettes pour seulement 10 \$ ou 15 \$...

Des centaines de milliers de Québécois dans l'illégalité

La contrebande des cigarettes entraîne des centaines de milliers de Québécois dans l'illégalité, que l'on pense aux réseaux de distribution, aux vendeurs et même aux acheteurs. Elle prive les gouvernements de centaines de millions de dollars qui pourraient être investis en santé ou en éducation. Elle procure du financement à des criminels qui ont alors la possibilité d'étendre leurs méfaits.

Nos gouvernements combattent énergiquement le marché noir du tabac. Les activités de contrebande peuvent d'ailleurs être signalées à la Sûreté du Québec, au 1 800 659-4264 ou par courriel à l'adresse contrebande@surete.qc.ca. Les organismes de santé encouragent les autorités à poursuivre leurs efforts et souhaitent que le problème soit réglé à la source.

Évitez d'être parmi les victimes les plus importantes de la contrebande des cigarettes, tant en nombre qu'en gravité. Votre santé et même votre vie sont en jeu. Chaque jour, dans l'anonymat, près de trente Québécois décèdent prématurément de maladies causées par le tabac.

Info-tabac.ca

Voyez nos capsules sur
www.info-tabac.ca/capsules

j'arrête.

1 866 jarrête www.jarrete.qc.ca

centres d'abandon
du tabagisme

Pour obtenir de l'aide à l'arrêt tabagique, consultez un ou plusieurs de ces services gratuits :

- des conseils au téléphone, au 1 866 527-7383
- le site Web interactif www.jarrete.qc.ca
- un des 150 centres d'abandon du tabagisme (consultation individuelle avec un professionnel ou en groupe)

Ces programmes sont subventionnés par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.